

## LES PRIX « MÉMOIRES VIVANTES » REVIENNENT POUR UNE CINQUIÈME ÉDITION.

**Chandler, le 19 octobre 2021.** – La MRC du Rocher-Percé est heureuse d'annoncer le lancement de la cinquième édition des Prix « **MÉMOIRES VIVANTES** ». Organisée par Le comité culturel du Rocher-Percé, composé des responsables culturels de chaque municipalité et de quelques membres de l'équipe de la MRC, l'édition 2021 en partenariat avec la Fondation du patrimoine de Percé poursuit sa quête de valoriser l'importance du patrimoine vivant et matériel. Toutes les personnes qui désirent participer auront jusqu'au 3 décembre 2021, à 12 h, pour compléter et transmettre le formulaire officiel des prix « **MÉMOIRES VIVANTES** ».

Nous décernerons quatre prix, soit deux prix *Reconnaissance Mémoires vivantes* de 500 \$ et le *Grand prix Mémoires vivantes* d'une valeur de 2 000 \$ et la Fondation du patrimoine de Percé ajoute un prix de 500 \$ décerné à un projet exclusivement réalisé sur le territoire de la ville de Percé.

En 2019, la « **Distillerie Artisanale** » de la Société Secrète a remporté le grand prix. L'« **Extravagante** », de la Maison de culture, le prix jeunesse, le « **Musée historique de guerre** » de la Légion royale canadienne, filiale 203 le prix mention spéciale du jury et l'exposition « **Barachois In Situ, Arts, gens et culture** », du Bureau Satellite Vaste et Vague, le Prix Fondation du Patrimoine de Percé.

Pour participer, les personnes doivent respecter les critères d'admissibilité suivants :

- Être un organisme sans but lucratif ou une entreprise privée dont le siège social ou la succursale se situe sur le territoire de la MRC du Rocher-Percé ou un citoyen résident de la MRC du Rocher-Percé.
- Le projet présenté doit avoir une dimension publique au minimum sur le territoire de la MRC du Rocher-Percé.
- Le projet doit avoir été réalisé au cours des trois (3) dernières années.
- Le projet doit être en lien avec le patrimoine culturel matériel ou immatériel.

Les formulaires sont disponibles à compter d'aujourd'hui à la MRC du Rocher-Percé, aux 5 hôtels de ville ainsi qu'au bureau de Courant-Culturel à Grande-Rivière. Les participants peuvent également utiliser le formulaire qui est en ligne au [www.mrcrocherperce.qc.ca](http://www.mrcrocherperce.qc.ca) > Fonds et programmes > Fonds culturel. La date limite pour la remise des formulaires est le **vendredi 3 décembre, à midi**. Un jury anonyme, composé de citoyens et d'artistes, choisira trois lauréats et l'annonce sera faite le 9 décembre prochain à la sacristie de l'église de Grande-Rivière.

Il faut se rappeler que les bourses remises aux lauréats proviennent du Fonds culturel du Rocher-Percé. Ce Fonds culturel du Rocher-Percé se veut une poursuite du projet « *Pour ne pas en finir avec l'arrière-pays* ». Les sommes accumulées pour maintenir ce Fonds proviennent des revenus de la vente des livres édités en 2015. L'unique objectif de ce Fonds est la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine culturel matériel et immatériel sur le territoire de la MRC du Rocher-Percé.

-30-

Sources :  
Francis Dumont  
Responsable du développement social et culturel  
MRC du Rocher-Percé  
Bureau : 418 689-6603  
fdumont@rocherperce.qc.ca